

### 3.5 Victimation et insécurité des ménages selon leur niveau de vie

Le fait d'être victime d'actes de délinquance visant le logement ou la voiture et le **niveau de vie** des **ménages** ne semblent pas directement liés. Sur la période 2016-2018, les ménages les plus aisés et les ménages les plus modestes sont plus souvent victimes d'atteintes visant leur résidence principale que les ménages au niveau de vie intermédiaire (5,1 % contre 4,2 %) ► **figure 1**. Cependant, les plus aisés sont davantage concernés par les cambriolages ou tentatives de cambriolage de leur résidence (2,2 % contre 1,8 % en moyenne pour l'ensemble des ménages). En revanche, les ménages les plus modestes sont plus touchés par les vols sans effraction de leur logement (1,1 % contre 0,9 % en moyenne), possiblement car ils ont moins d'équipements de sécurité. Par ailleurs, parmi les ménages possédant une voiture, les plus modestes subissent plus souvent des atteintes sur leur véhicule (8,9 % contre 7,7 % en moyenne), notamment des dégradations (6,2 % contre 4,9 %).

Le taux de plainte au commissariat ou en gendarmerie dépend très largement de la nature de l'atteinte : il est plus élevé pour les cambriolages ou tentatives de cambriolage et les vols ou tentatives de vol de voiture (respectivement 50 % et 46 %) que pour les destructions et dégradations visant le logement ou la voiture (respectivement 11 % et 18 %) ► **figure 2**. Cette hiérarchie existe quel que soit le niveau de vie du ménage, mais, à infractions identiques, les ménages aisés déposent plus souvent plainte que les ménages plus modestes, sauf pour les actes de vandalisme et vols sans effraction visant les logements.

6 ménages victimes sur 10 déclarent être désormais très préoccupés par les risques de cambriolage ou de vol de voiture et la moitié des ménages ont pris des dispositions spécifiques. Ces mesures sont fonction du type d'habitat (maison individuelle, avec ou sans garage, etc.)

mais elles diffèrent selon les ressources du ménage. De manière générale, les ménages victimes ont principalement changé leurs habitudes (44 % des cas) et subsidiairement souscrit une assurance couvrant mieux les risques de vols (5 %) ou investi dans des systèmes de protection (société de gardiennage, alarme, etc.) visant à limiter ces risques (4 %). Plus coûteuses, ces deux dernières dispositions sont plus fréquemment le fait des ménages aisés que des ménages modestes.

Indépendamment des éventuelles atteintes subies sur la résidence principale ou la voiture, plus les ménages sont modestes et plus le sentiment d'insécurité est élevé : 6 % des ménages aisés se sentent en insécurité à leur domicile (contre 11 % chez les plus modestes), 10 % dans leur quartier (contre 16 %). 9 % des ménages aisés renoncent à sortir seuls contre 15 % des ménages modestes ► **figure 3**. Ces tendances se renforcent lorsque les ménages ont déjà été victimes d'actes de délinquance sur leur logement ou leur voiture.

Le sentiment d'insécurité plus prégnant parmi les ménages modestes peut s'expliquer par l'opinion qu'ils ont de leur quartier ou village ► **figure 4**. En effet, plus les ménages ont un niveau de vie modeste, plus ils ont une opinion plutôt négative de leur quartier ou village : 41 % des ménages modestes contre 33 % des ménages aisés. Le sentiment d'insécurité peut également s'expliquer par l'opinion des ménages sur l'action et la présence des forces de sécurité dans leur quartier ou village. Ainsi, plus les ménages ont un niveau de vie modeste, plus ils jugent l'action des forces de sécurité en matière de lutte contre la délinquance dans leur quartier peu ou pas efficace (23 % contre 18 % chez les ménages aisés), et plus ils considèrent leur présence insuffisante ou inexistante alors que nécessaire dans leur quartier (29 % contre 26 % chez les plus aisés). ●

#### ► Définitions

**Niveau de vie, ménage** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Atteintes sur le logement et la voiture déclarées par les ménages selon le niveau de vie, sur la période 2016-2018

en %

|   | Modeste    | Médian inférieur | Médian supérieur | Aisé       | Ensemble des ménages |
|---|------------|------------------|------------------|------------|----------------------|
| <b>Au moins une atteinte sur le logement</b>            | <b>5,0</b> | <b>4,1</b>       | <b>4,2</b>       | <b>5,1</b> | <b>4,6</b>           |
| Cambriolages ou tentatives de cambriolage               | 1,8        | 1,4              | 1,7              | 2,2        | <b>1,8</b>           |
| Vols sans effraction                                    | 1,1        | 0,8              | 0,8              | 0,8        | <b>0,9</b>           |
| Destructions ou dégradations                            | 2,4        | 2,0              | 1,9              | 2,4        | <b>2,2</b>           |
| <b>Au moins une atteinte sur la voiture<sup>1</sup></b> | <b>8,9</b> | <b>7,5</b>       | <b>7,1</b>       | <b>7,4</b> | <b>7,7</b>           |
| Vols ou tentatives de vol                               | 1,2        | 0,9              | 0,7              | 0,9        | <b>0,9</b>           |
| Vols ou tentatives de vol d'accessoires                 | 2,7        | 2,5              | 2,4              | 2,7        | <b>2,6</b>           |
| Destructions ou dégradations                            | 6,2        | 4,8              | 4,4              | 4,6        | <b>4,9</b>           |

<sup>1</sup> Parmi les ménages possédant une voiture.

**Lecture :** en moyenne annuelle, entre 2016 et 2018, 2,2 % des ménages au niveau de vie aisé ont déclaré avoir subi un cambriolage ou une tentative de cambriolage.

**Champ :** France métropolitaine, ménages ordinaires.

**Sources :** Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2017 à 2019, traitement SSMSI.

### ► 2. Dépôt de plainte des ménages victimes d'atteintes visant le logement ou la voiture selon le niveau de vie, sur la période 2016-2018

en %

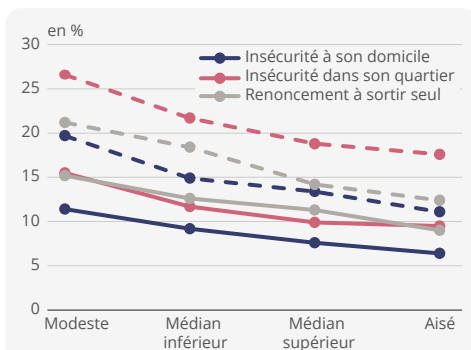
|   | Modeste     | Médian inférieur | Médian supérieur | Aisé        | Ensemble des ménages |
|---|-------------|------------------|------------------|-------------|----------------------|
| <b>Au moins une atteinte sur le logement</b>            | <b>23,8</b> | <b>27,1</b>      | <b>26,7</b>      | <b>28,9</b> | <b>26,6</b>          |
| Cambriolages ou tentatives de cambriolage               | 43,8        | 50,1             | 49,3             | 54,4        | <b>49,7</b>          |
| Vols sans effraction                                    | 20,9        | 25,3             | 13,8             | 18,5        | <b>19,8</b>          |
| Destructions ou dégradations                            | 10,7        | 11,1             | 12,4             | 8,8         | <b>10,7</b>          |
| <b>Au moins une atteinte sur la voiture<sup>1</sup></b> | <b>21,6</b> | <b>23,7</b>      | <b>23,8</b>      | <b>29,2</b> | <b>24,6</b>          |
| Vols ou tentatives de vol                               | 43,9        | 45,4             | 42,4             | 53,8        | <b>46,4</b>          |
| Vols ou tentatives de vol d'accessoires                 | 27,2        | 28,8             | 31,4             | 32,3        | <b>30,1</b>          |
| Destructions ou dégradations                            | 14,6        | 17,1             | 16,7             | 22,7        | <b>17,8</b>          |

<sup>1</sup> Parmi les ménages possédant une voiture.

**Champ :** France métropolitaine, ménages ordinaires victimes d'une atteinte visant le logement ou la voiture, incident le plus récent.

**Sources :** Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMSI.

### ► 3. Sentiment d'insécurité des ménages et renoncement à sortir seul selon le niveau de vie, sur la période 2017-2019

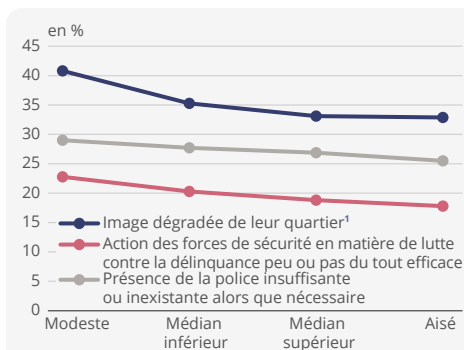


**Note :** les courbes en pointillés portent sur les victimes d'une atteinte visant le logement ou la voiture au cours de l'année précédente.

**Champ :** France métropolitaine, ménages ordinaires.

**Sources :** Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2017 à 2019, traitement SSMSI.

### ► 4. Opinion des ménages sur leur quartier ou village et sur l'action et la présence des forces de sécurité dans leur quartier selon le niveau de vie, sur la période 2017-2019



<sup>1</sup> L'image du quartier ou village est considérée dégradée lorsque l'environnement est jugé dégradé (mal entretenu, manque de propreté) ou qu'il est concerné par des phénomènes de délinquance ou qu'il souffre d'une mauvaise image ou mauvaise réputation.

**Champ :** France métropolitaine, ménages ordinaires.

**Sources :** Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2017 à 2019, traitement SSMSI.